



Ecole Maternelle
Sainte Marie Lannouchen

ÉCOLE SAINTE MARIE LANNOUCHEN

Rue de Verdun 29400 LANDIVISIAU

☎ 02 98 68 14 46

✉ ecole.stemarielannouchen@orange.fr

🌐 <http://ecolesaintemarielandivisiau.fr>



LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2018/2019



 **L'école : 5 classes**

- > Cinq classes maternelles : cycle des apprentissages premiers
C'est une école complémentaire de l'éducation familiale.
Dans un cadre agréable, l'enfant se constitue un capital de connaissances qui l'accompagnera à l'école primaire.
- > Trois classes monolingues
- > Deux classes en filière bilingue français/breton
- Le bilinguisme précocet : un atout certain pour l'avenir...
- Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Une équipe éducative à votre écoute,
est à la source du travail en concertation
dans la continuité des cycles.

Une association de parents d'élèves
volontaire et dynamique
qui s'implique dans
la vie de l'école.

*Puisque la vie est dure,
faisons que l'école soit tendre.*



I. L'équipe éducative

FILIERE MONOLINGUE

- **GS : classe de 24 enfants :**

Elle est assurée par **Guillemette MORVAN** qui est secondée par **Maëva PÉRÈS**.

- **MS : classe de 24 enfants :**

Elle est assurée par **Nicole SIOHEN** qui est secondée par **Gwenaëlle MICHINOT**.

Pour assumer le travail de direction, je dispose, d'une journée complète de décharge de classe et je serai donc remplacée par **Sophie PIAUD**, le vendredi.

- **TPS/PS : classe de 28 enfants :**

Elle est assurée par **Marie-Pierre GUENOLE**, les lundis et mardis et, **Céline JOSEPH**, les jeudis et vendredis qui sont secondées par **Lorena LE BRAS**.

FILIERE BILINGUE

- **MS/GS : classe de 24 enfants**

Elle est assurée par **Cécile MAUPAIX** les lundis, mardis, jeudis, et **Matthieu APPLINCOURT** les vendredis, qui sont secondés par **Sophie RUELLAND**.

- **TPS/PS/MS : classe de 25 enfants**

Elle est assurée par **Annie PORHEL-KERNEÏS** qui est secondée par **Brigitte MORIN**.

Les enfants des classes de PS font leur rentrée progressivement :

- Le jour de la rentrée (3/09/18) ;
- Après les vacances de toussaint (05/11/18) ;
- Après les vacances de Noël (07/01/19)
- Ou date particulière fixée avec la famille.

Laëtitia KERBIRIOU occupe le poste d'enseignante spécialisée et intervient à l'école selon les besoins.

Rachel DELAUNAY occupe le poste d'ASEH (Aide à la Scolarisation des Élèves Handicapés)

Karen PITON occupe le poste de secrétaire-comptable.

II. Notre organisation

LE TEMPS DE CLASSE : lundi, mardi, jeudi, vendredi, 8h45 > 11h55 ; 13h30 > 16h30

LA CANTINE

Gwenaëlle, Brigitte et Maëva s'occupent des enfants à la cantine.

Un service est assuré tous les jours.

L'inscription à la cantine :

**Vous devez inscrire votre enfant à la cantine sur la feuille jaune qui se trouve sur la porte de la classe,
LA VEILLE À 9H.**

Il est inutile d'apporter une serviette de table ; nous distribuons des serviettes en papier.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Comme l'an passé, nous continuerons à proposer un temps de soutien aux enfants qui en ont besoin, avec votre accord, une à deux fois par semaine.

Ce temps-là est organisé et géré par les enseignantes.

LA GARDERIE

Tarif : 0,60€ le ¼ d'heure.

Goûter : 0,60€

Horaires facturés : de 7h30 à 8h30 et de 17h à 19h

Horaires de garderie

- Le matin de 7h30 à 8h30
- Le soir
 - ➔ de 16h30 à 17h (garderie gratuite sans goûter, sous la surveillance d'une enseignante)
 - ➔ de 16h30 à 19h (garderie facturée à partir de 17h, avec goûter) : **vous inscrirez votre enfant sur la feuille verte qui se trouve sur la porte de la classe.**

LA SIESTE

Les enfants qui viennent à l'école l'après-midi, apporteront un sac de couchage, glissé dans un grand sac cabas (merci de marquer les 2 sacs au nom de l'enfant)

Tous les enfants de PS font la sieste en salle de sieste. Les enfants de MS peuvent également y aller selon leurs besoins. N'oubliez pas de marquer le sac de couchage et leurs vêtements (pantalon, pull, chaussures...) afin d'éviter les confusions.

Deux horaires sont proposés :

13h00 : réservé pour les enfants restant manger à la cantine ;

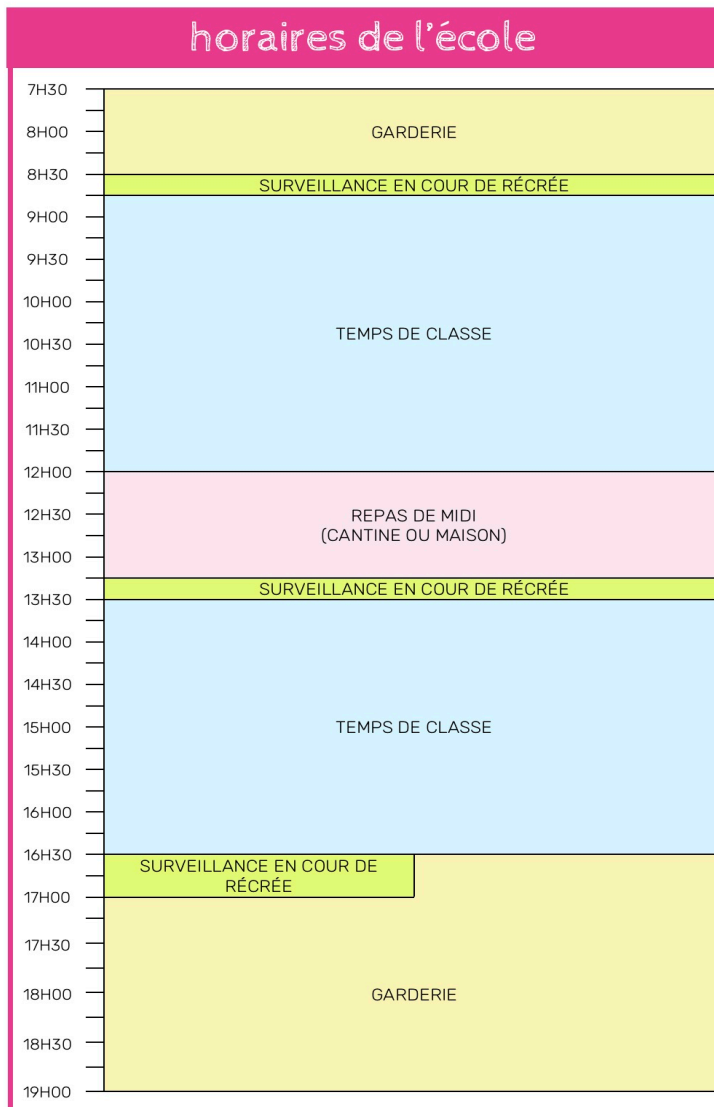
13h30 : l'ASEM accompagne les enfants en salle de sieste

Il ne sera pas possible de se rendre à la salle de sieste entre ces deux horaires, pour éviter de déranger les enfants déjà endormis. Nous vous demandons de confier votre enfant, ainsi que ses affaires à l'adulte présent sur la cour.

Je vous remercie de respecter les horaires.

Si en cours d'année, votre enfant reste toute la journée à l'école, prévenez l'enseignante à l'avance afin qu'on puisse réorganiser la salle de sieste.

III. Les horaires



Horaires scolaires :

- 8H45 → 11h55
- 13h30 → 16h30

Horaires de surveillance sous la responsabilité de l'école, sur la cour de récréation :

- 8h30 → 8h45 ; 11h55 → 12h05 ;
- 13h15 → 13h30 ; 16h30 → 17h

Horaires de garderie :

- 7h30 → 8h30 ;
- 16h30 → 19h

La garderie a lieu à la cantine le matin et dans la classe n°5 le soir.

Accompagnez votre enfant jusqu'à la garderie ou la classe. Ne le laissez jamais seul au portail. Ne permettez pas à votre enfant de le fermer à votre place, même s'il vous semble qu'il travaille son autonomie. Il risquerait de refaire la même chose pendant une récréation !

À chaque sortie, les enfants de chaque classe attendent, sagement😊, les parents dans la salle de motricité.

L'école maternelle est une école à part entière. Nous vous demandons donc de respecter les horaires et de conduire votre enfant à l'heure à l'école.

La régularité de votre enfant à l'école est importante. Merci de signaler toute absence.

IV. Sécurité

PORTAIL

Pour sécuriser notre école, le portail est verrouillé.

L'ouverture du portail est automatisée et soumise à des heures d'ouverture et de fermeture.

Fonctionnement de l'ouverture du portail :

- Le voyant est vert (heures d'ouverture) : **appuyer sur le bouton vert situé sous le visiophone, pour actionner l'ouverture.**
- Le voyant est rouge (heures de fermeture) : appuyer sur la **sonnette** du visiophone ; une personne de l'école actionnera l'ouverture.
- Côté cour, voyant vert ou rouge : appuyer sur le bouton vert situé sur le poteau gris, pour déverrouiller le portail.
 - Heures d'ouverture :
 - ➔ 7h30 - 9h15
 - ➔ 11h50 - 12h30
 - ➔ 13h15 - 13h30
 - ➔ 16h20 - 19h

En dehors de ces horaires, le portail sera verrouillé.

Nous vous remercions de respecter ces horaires.

Des exercices de sécurité incendie, catastrophe/intrusion sont faits pendant l'année scolaire.

LA SECURITE A LA SORTIE DE L'ECOLE

Soyez vigilant sur les parkings, sur la cour.

Nous vous remercions d'attendre l'ouverture des portes pour récupérer votre enfant.

Vous êtes nombreux à vouloir stationner sur le parking attenant à l'école mais n'oubliez pas qu'il y a un parking plus grand, en face de l'école, de l'autre côté de la rue.

Il y a régulièrement des personnes qui se garent sur la place réservée aux pompiers ou sur la place handicapée.

Par respect de la sécurité, je vous demande de ne pas stationner sur ces emplacements. Soyez prudents et faites attention aux piétons et particulièrement aux enfants qu'on ne voit pas lorsqu'on manœuvre en voiture.

Merci de prévenir toutes les personnes qui accompagnent votre enfant à l'école (assistante maternelle, grands-parents, famille...).

SORTIE ET GARDERIE

Les enfants restant à la garderie, le soir, vont directement goûter à la cantine dès 16h30.

Pour faciliter l'organisation et pour éviter à votre enfant d'attendre inutilement dans la salle de motricité, n'oubliez pas de l'inscrire sur la feuille verte affichée sur la porte de chaque classe.

Les enfants quittant l'école sont confiés à l'adulte ou collégien qui vient le chercher (ils ne pourront pas partir avec des enfants d'âge primaire). N'oubliez pas de prévenir l'enseignante ou l'aide-maternelle de son départ.

V. Gestion / Comptabilité / Direction

LA SCOLARITE :

22€/mois : cotisations DDEC + contribution des familles et frais divers (fournitures, photocopies, spectacles, transport, promenade scolaire, assurances)

LA CANTINE :

- Les repas sont préparés par la société de restauration *Convivio*
- Le repas :
 - 3,60€

LA GARDERIE :

- **0,60€ le ¼ d'heure**. Tout dépassement horaire sera surfacturé.
- Le goûter du soir est fourni par l'école et facturé 0,60€.

Tout le courrier concernant les paiements est à déposer dans la boîte aux lettres verte (OGEC) située près du secrétariat.

PAIEMENT :

Nous vous proposons d'effectuer les règlements par prélèvement mensuel

Les prélèvements démarreront le **15/10/18** jusqu'au **15/07/19**. Ils sont reconduits d'une année sur l'autre.

Pour les familles optant pour la 1^{ère} fois pour le prélèvement automatique, nous vous demandons de fournir un relevé d'identité bancaire et de remplir le mandat SEPA (cf. document joint)

Vous pouvez utiliser vos chèques CESU pour régler la garderie. Ce service engendre des frais qui vous seront facturés une fois dans l'année : 2€.

Karen PITON, secrétaire-comptable, est présente à l'école tous les mardis après-midi.

V. Gestion / Comptabilité / Direction

ANNIVERSAIRES

Nous conseillons un gâteau (un seul gâteau suffit pour la classe).

Cela nous semble plus convivial.

Nous ne distribuons pas les bonbons.

Pour éviter toute jalousie entre les enfants, nous vous demandons de gérer les invitations en dehors de l'école.

LES MEDICAMENTS

Le personnel de l'école (enseignantes, ASEM) n'est pas habilité à donner des médicaments (*sauf en cas de PAI établi avec le médecin scolaire*).

LES JOUETS

Pour éviter les **disputes** et les **envies**, les bonbons, et les jouets (poupées, voitures, figurines... sauf le doudou, bien sûr) sont interdits à l'école.

Si vos enfants cassent ou perdent leurs bijoux, l'école ne peut être tenue pour responsable. Il est peut-être préférable de les laisser à la maison. Merci de votre compréhension.

VÊTEMENTS OUBLIÉS

TOUS les vêtements, sacs, affaires de sieste doivent être marqués.

Les affaires oubliées sont accrochées aux portemanteaux de la classe ou de la salle de jeux.

Chaque année, des vêtements ne sont pas récupérés, faute de nom.

Ils seront entreposés dans le hall d'accueil. Les vêtements non récupérés seront donnés à une association à la fin du mois.

LES INFOS

Tous les enfants ont un cahier de liaison dans lequel sont agrafées les différentes infos de l'école.

Nous vous demandons de signer ce cahier et de le rapporter dès le lendemain.

Les infos sont également affichées sur la porte de chaque classe et sur le site

<http://eco-ste-marie-landivisiau.ddec29.org>, onglet infos-familles.

NOS DEMANDES

- **Un casque (pour le vélo) marqué de son prénom et de son nom ; les casques resteront à l'école.**
- Une boîte de mouchoirs
- Une mallette avec poignée : 33cmx26cm

Afin que votre enfant puisse rapporter son cahier de vie (ou autre) à la maison avec facilité, nous vous demandons une mallette avec une poignée.

LE DROIT A L'IMAGE

Cf. document joint

ASSURANCES :

L'établissement a inclus la garantie "Individuelle Accident" (dommages subis) des élèves, des enseignants et des bénévoles dans l'ensemble de ses garanties assurances.

Elle ne remplace pas la Responsabilité Civile qui est à votre charge.

La mutuelle St Christophe vous joint un courrier.

EVEIL RELIGIEUX

En lien avec le calendrier des fêtes religieuses, nous assurons un éveil religieux dans les classes. Deux temps forts sont prévus dans l'année :

- En décembre, en lien avec la fête de Noël, avec la collaboration de la paroisse.
- Au mois d'avril, nous proposerons un temps fort dans les classes sur le partage.

Cette proposition est libre de choix et si vous refusez que votre enfant participe à cet éveil, il suffit de prévenir l'enseignant de la classe.

VACANCES

calendrier des vacances scolaires		
VACANCES	DÉBUT	FIN
RENTREE DES ÉLÈVES	Lundi 3 septembre 2018	
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Vendredi 19 octobre 2018	Lundi 5 novembre 2018
VACANCES DE NOËL	Vendredi 21 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
VACANCES D'HIVER	Vendredi 8 février 2019	Lundi 25 février 2019
VACANCES DE PRINTEMPS	Vendredi 5 avril 2019	Lundi 23 avril 2019
VACANCES D'ÉTÉ	Vendredi 5 juillet 2019	

Les classes vaqueront le vendredi 31 mai (pont de l'Ascension)

BUREAUX OGEC ET APEL :

L'école a absolument besoin de vous pour participer aux différentes activités, pour apporter de nouvelles idées.

Tous les parents sont les bienvenus pour faire partie des 2 associations. N'hésitez pas à nous le faire savoir.

Les membres des bureaux, vous feront parvenir les différentes dates des réunions et manifestations tout au long de l'année.

Quatre dates sont déjà fixées :

- Un loto est organisé à la salle du Vallon à Landivisiau, avec Malou, le **samedi 15 septembre**, à 20h.
- Un pot de rentrée sera organisé, à l'école, le **vendredi 21 septembre 2018** à partir de 18h30. Ce petit moment convivial nous permettra de faire plus ample connaissance.
- Réunion commune des classes, le **mardi 25 septembre** à 20h30.
- L'Assemblée Générale des deux associations APEL et OGEC se déroulera le **mardi 9 octobre** à 20h30, à l'école.

Toute l'équipe éducative vous souhaite une très bonne année scolaire.

La directrice
Nicole SIOHEN

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____-____-____-____

IMPORTANT ET OBLIGATOIRE : inscrivez les coordonnées de chaque parent

	Père : <input type="checkbox"/>	Mère : <input type="checkbox"/>
Qui a la garde de l'enfant ?	oui non	oui non
Autorité parentale :		
Nom :
Prénom :
Adresse :
<i>si différente du domicile de l'enfant</i>
Profession :
Employeur :
Tél. professionnel et/ou portable :-.....-.....-.....-.....-.....-.....
Mail :

Situation de famille : mariés, vie maritale, PACS célibataire divorcés, séparés veuf(ve)

En cas d'accident, prévenir : Tél. :-.....-.....-.....

Médecin de famille : Tél. :-.....-.....-.....

Assurance Scolaire (contrat individuelle accident souscrit pour tous les élèves par l'école) : **Mutuelle St Christophe**

Numéro du contrat : **20850050566087**

Autorisation d'intervention chirurgicale : En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'école.

Nous autorisons l'anesthésie de notre enfant au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il aurait à subir une intervention chirurgicale. Oui Non

Vaccinations : si les vaccins ont été mis à jour, merci de joindre la photocopie du carnet de santé.

Frères et sœurs :

Nom (si différent) :
Prénom :
Né(e) le :

Votre enfant bénéficie-t-il d'une aide spécialisée ?

CMPP ou CMPI orthophoniste autre : _____ (précisez)

Nous signalerons à l'école toute modification des renseignements ci-dessus (en particulier les n° de téléphone) Après en avoir pris connaissance, nous déclarons accepter le règlement de l'école.

Observations : soins médicaux, traitement, allergies alimentaires ou médicales...

DATE :

SIGNATURE(S)



AUTORISATION DE SORTIE

Les élèves des classes maternelles ne sont pas autorisés à quitter l'école seuls. Ils ne peuvent pas non plus être confiés à un élève de primaire.

Si vous ne venez pas chercher votre enfant vous-même, à chaque sortie de midi et/ou du soir, merci de compléter ce coupon.

Vous devez y porter le nom de toutes les personnes autorisées à venir prendre votre enfant, y compris les frères et les sœurs ayant dépassé l'âge du primaire.

M. – Mme

Parent de l'enfant.....

autorisent*

.....

.....

.....

à venir chercher leur enfant à l'école

Fait à Landivisiau, le.....

Signatures :

*indiquez le nom et la qualité de la personne (nourrice, grands-parents, voisin...) et le n° de téléphone

*si une personne non mentionnée sur cette autorisation devait venir en cours d'année, vous devez le signaler à l'enseignante concernée.

Merci de penser à signaler également les départs de votre enfant de l'école avant l'heure de sortie officielle.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous utilisons des photos des enfants ou des photos des différentes manifestations de l'école :

- Pour le cahier de vie
- Pour une publication privée sur internet
- Dans les différentes publications de l'école

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule :

- *"Chacun a droit au respect de sa vie privée."*
- *"...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits..."*
- *"...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation..."*
- *S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.*
- *En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur Internet ou "sur un support numérique (CD-Rom) sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.*
- *Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.*

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

Cochez les cases

Madame, Monsieur _____

- Autorisent les enseignants de l'école Ste Marie Lannouchen, à utiliser, dans le cadre pédagogique, des photos de mon enfant _____ prises au cours des activités scolaires ;

- Cahier de vie
- Publications diverses
- CD-Rom,
- Site internet, blog, page Facebook.

- Autorisent les enseignants de l'école Ste Marie Lannouchen, à utiliser des photos de Madame, de Monsieur _____ prises au cours des activités scolaires et manifestations organisées par l'APEL et l'OGEC ;

- Cahier de vie
- Publications diverses
- CD-Rom,
- Site internet, blog, page Facebook.

Refusent que l'école utilise des photos de mon enfant ;

Refusent que l'école utilise des photos de Madame, Monsieur.

Fait à _____ le _____

Signatures des parents :

